



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 03 AVRIL 2018

En communication

Patrick AUBIN
Pascal BOUCHET
Marc CHATAIN
Serge DAGADA
Muriel EYL
Jean-Claude HEBRAS
Gisèle LE TUHAUT
Bernard MALFONDET
Marianne MAZEL
Annie MOREAU
Charles SCOTTO
Nicolas ZAJAC

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 20

En l'absence du Président, le vice-Président Jean-Claude HEBRAS préside la réunion.

Journée du 31 mars/01 avril validée après avoir retenu :

- ✓ trois sanctions pour anomalie administrative (absence de secrétaire et buts non-inscrits)
- ✓ le forfait du HBC NANTES en quart de finale CDF Nat. M. contre NIMES
- ✓ un forfait isolé en N1F/P2 déclaré la veille du match par le club de LANDI LAMPAUL qui ne pouvait se rendre à Dreux en raison d'un effectif réduit
- ✓ une pénalité sportive et financière appliquée au HBC OLORON en N3F/P1 pour avoir fait figurer sur la FDME 2 joueuses non autorisées car trop jeunes.

OFFICIELS DE TABLE

Les premiers contrôles d'officiels de table ont commencé ce week-end. Cette mission a été confiée à Serge Dagada et Nicolas Zajac, membres de la COC, qui entreront directement en contact avec les clubs (et leur ligue) lorsqu'une régularisation de situation devra être appliquée dans Gest'Hand (celle-ci pouvant nécessiter une formation).

Pour la fin de saison 2017/2018, ces anomalies n'engendreront aucune pénalité financière : cette période de prévention n'a pas d'autre but que de préparer dans les meilleures conditions la saison 2018/2019 tout en répondant aux souhaits de la CCA d'effectuer de façon systématique ces contrôles pour toutes les rencontres nationales.

COUPES DE FRANCE REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Le dimanche 01 avril se sont déroulées les finales de zone des Coupes de France régionale et départementale qui ont qualifié les équipes qui prendront la route le samedi 05 prochain pour l'AccorHôtels Arena de Paris et que nous félicitons.



Après un bilan très positif dont nous ont fait part tous les responsables de secteur présents sur chacun des sites nous remercions les 4 clubs organisateurs ainsi que leurs équipes de bénévoles pour la parfaite organisation mise en place (accueil, qualité des installations, ...). Néanmoins, nous regrettons l'absence de sonorisation à Tours.

Remerciements également aux responsables de secteur pour leur disponibilité tout au long de cette belle journée handball. Ci-après les équipes finalistes :

- . DEPT FEM : LESCAR HB (64) / HB COTE BLEUE (13)
- . DEPT MAS : HBC GRABELLOIS (34) / HBC SAUTRON (44)
- . REG FEM : ZIBERO TARDETS (64) / CSA KREMLIN BICETRE (94)
- . REG MAS : ST CYR TOURAIN HB (37) / RUEIL AC (92)

Concernant le dossier NANTES / NIMES en Coupe de France Nationale, la COC regrette le forfait de Nantes et remercie le club de Nîmes d'être resté aux nouvelles pendant toute la durée de cette affaire.

RAPPEL

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés **OBLIGATOIREMENT** à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2/ PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES

Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND, la FDME ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire **IMPERATIVEMENT** sur <http://support.ffhandball.org>

3/ DELAI DE TRANSMISSION DES RESULTATS (art. 98.7 du RG)

Le club recevant doit envoyer les feuilles de match électroniques par téléchargement via le logiciel de la FDME comme suit :

- . avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17 h
- . avant 20 h pour les rencontres programmées avant 17 h.

4/ TELECHARGEMENT DE LA BASE DE DONNEES (art. 98.2.2 du RG)

Il est impératif de télécharger au plus tôt la base de données le vendredi midi voire le samedi matin afin d'avoir une mise à jour la plus précise possible. Si des anomalies sont constatées pour l'équipe visiteuse ou recevante suite à un téléchargement au-delà des 24 h avant la rencontre, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le Guide financier.



5/ CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

6 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier. Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veuillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

7 / GESTHAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire **IMPERATIVEMENT** sur <http://support.ffhandball.org>



ORGANISATION DES FINALITES DES BARRAGES N3M ET -18F/M

Après délibération de la Commission sportive et la validation du Bureau Directeur de la FFHandball, ont été retenues sur chacune des compétitions les candidatures suivantes :

COMPETITION & DATE	CLUB ORGANISATEUR
BARRRAGE N3 MAS ACCESSION N2 <i>Samedi 09 juin 2018</i>	LA ROCHE SUR YON VENDEE HB (6285001)
MOINS 18 MASCULINS CHPT FALCONY & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 26 & Dimanche 27 mai 2018</i>	STADE PESSACAIIS UC HB (6033007)
MOINS 18 MASCULINS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 26 & Dimanche 27 mai 2018</i>	HBC ARAMON (6130037)
MOINS 18 FEMININS CHPT GARCONNET & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 02 & Dimanche 03 juin 2018</i>	BLANC MESNIL SPORT HB (5893012)
MOINS 18 FEMININS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 02 & Dimanche 03 juin 2018</i>	US VENDOMOISE HANDBALL (5441001)

Fait à Gentilly, le 05 avril 2018

Le Vice-Président
Jean-Claude HEBRAS



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 31 MARS / 01 AVRIL 2018
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME / Non-respect du délai de mise à jour de la base de données)	- BEAUNE HANDBALL N3F/P7 - HBC CLERMONT SALAGOU N3F/P8 - ENT. AS AUXOIS/HBC SEMUR EN AUXOIS N3F/P6
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- HBC OLORON HB N3F/P1
* <u>FORFAIT</u>	- LANDI / LAMPAUL HB N1F/P2 - HBC NANTES CDF NAT MAS (1/4)

* Sous réserve des procédures en cours

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.